

Assemblée des Maires du 18 janvier 2018
19h00 CHARLIEU

Présents : M. GROSDENIS, M. NIVOLLET, M MATRAY, Mme LONGERE, M. MARTIN, M. POINTET, M. LAPALLUS, M. THORAL, M BUTAUD, M. CHENAUD, M. CROZET, M. PALLUET, M. DUBUIS, M. BONNEFOND, Mme MIJAT, Mme DUGELET, M. ANTOINAT, M. VALORGE, M. LOMBARD, M. BERTHELIER, M. MOULIN, M. LAMARQUE, M MARC, M. FRACHISSE.

Excusés remplacés : M. JARSAILLON, M. CHETAIL, Mme MIJAT, M. THEVENET

Excusés : M. PRETRE M. FAVARD

M. VALORGE, Président, présente ses vœux aux Maires présents et leurs représentants pour la nouvelle année 2018.

Il rappelle que la loi NOTRÉ de 2015 prévoit le transfert obligatoire en 2020 des compétences eau et assainissement et qu'à ce sujet le territoire avait eu la volonté d'être prêt en amont et d'être accompagné par un bureau d'études.

Depuis sont intervenues diverses annonces notamment lors du dernier Congrès des Maires : ainsi un assouplissement de loi sera prochainement à l'étude (minorité de blocage pour une prise de compétence en 2020 et report de l'obligation en 2026).

Ce soir l'Assemblée va assister au rendu de la phase 1 (le diagnostic) de l'étude et pourra se positionner sur la suite à donner.

La parole est donnée aux intervenants de SECUNDO Mme PAILLET et M. TILIKETE.

VOLET ASSAINISSEMENT

Le bureau d'études présente l'état des lieux synthétique, à retrouver de façon complète dans le document joint.

Echange avec l'Assemblée :

Question : le transfert tient il compte de l'état des systèmes d'assainissement ?

Réponse : on transfère des biens, des dettes, de l'amortissement. Nous pourrions disposer d'un état de la connaissance patrimoniale.

Remarque : beaucoup de disparités dans les organisations, les financements et les techniques employées.

Rappel lors du transfert des déchets ménagers : nous sommes parvenus à obtenir un niveau de facture harmonisé grâce à un lissage malgré de fortes disparités au départ.

VOLET EAU

Le bureau d'études présente l'état des lieux synthétique, à retrouver de façon complète dans le document joint.

M. PALLUET estime qu'il y ait ou non prise de compétence, le prix de l'eau devrait monter compte tenu des investissements à faire (état des réseaux, évolutions des normes). Le volume d'investissement semble colossal mais si on travaille en mutualisation il y aura sans doute des possibilités d'économie avec plus d'efficacité, et un effet d'échelle dans les marchés.

Remarque : il faut être prudent avec les chiffres ramenés à l'habitant ex à St Germain la Montagne les habitants sont desservis par des réseaux différents dont certains extérieurs au territoire.

Certaines communes ont décidé de fortement investir ou d'autoriser le délégataire à le faire moyennant un prix au m³ plus élevé qu'ailleurs (ex la station de reminéralisation en travaux concessifs à Cuinzier).

Conclusion

Il serait intéressant de chiffrer le coût d'entretien et le coût des travaux à court terme.

Les transferts semblent prématurés sans connaître ces éléments et réfléchir à l'impact sur la redevance.

Il faut éviter néanmoins que les travaux programmés dans les communes prennent du retard. Mais l'Etat continuera à jouer son rôle avec les mises en demeure. Il faut reconnaître que les communes ont beaucoup investi au fil des années même s'il y a toujours à faire (mises aux normes, évolution réglementaire...).

Il faut préparer le transfert même si l'échéance sera doute repoussée car il est inéluctable, et idéalement converger vers un transfert avec une gestion plus décentralisée possible.

Cet état des lieux permet la prise de conscience de certains points de vigilance (ex vérification des branchements...).

Orientations de l'Assemblée des Maires

Poursuite de l'étude sans définir maintenant l'année du transfert.

Intérêt de savoir ce qu'il y a à conduire comme action pour harmoniser, pour une mise aux normes... avec des étapes intermédiaires.

Prévoir une approche en termes d'impact sur le prix de l'eau

Il faut continuer à se fixer des objectifs, stratégie commune à élaborer : nouvelle feuille de route

La suite de l'étude :

- Un travail sur les indicateurs de niveaux de service
- Une présentation de l'état des lieux auprès des institutionnels – en mars Police de l'eau Agence de l'Eau Loire Bretagne, Chambre d'Agriculture, Département, ARS, MAGE, SATEP, il faut montrer les efforts déjà faits par les communes.
- Prévoir une information sur ce diagnostic et cette démarche dans les conseils municipaux (M. VALORGE se propose d'intervenir sur demande du Maire).